RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Informations & Contacts



QUI EST CONCERNÉ ET POURQUOI?

Tous les français âgés de 16 à 25 ans.

Le recensement est indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC) et permet d'obtenir une attestation nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

COMMENT SE FAIRE RECENSER?

En se rendant à la Mairie de son domicile muni de sa **carte nationale d'identité** en cours de validité (ou tout document justifiant de sa nationalité française)

- + de son livret de famille
- + d'un justificatif de domicile

Jour du recensement

Se présenter à l'accueil de la Mairie de Missillac aux horaires d'ouverture avec les pièces obligatoires (CNI ou passeport – livret de famille – justificatif de domicile)

Entre 1 et 6 mois

Les agents de la Mairie transfèrent votre dossier au Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de Rennes.

A partir de 7 mois

Vous recevez un e-mail vous invitant à créer votre compte sur le site majdc.fr

La création de ce compte n'est pas obligatoire et n'a pas de lien avec la date de convocation à la JDC

Entre 10 et 14 mois

Vous recevez par courrier ou par e-mail* la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté *si vous avez créé un compte sur majdc.fr

/!\ IMPORTANT /!\

Il s'agit d'un <u>exemplaire unique</u>, c'est pourquoi nous vous invitons à remettre uniquement des <u>copies</u> aux organismes demandeurs (examens, concours, permis, démarches administratives...).

UNE QUESTION? UN CHANGEMENT DE SITUATION?

Contactez le Centre du Service National de la Jeunesse de Rennes Quartier militaire Foch, Bd Saint-Conwoïon 35000 Rennes

Tél: 09 70 84 51 51

